



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

11. OBJET : SCLAYN : rue Docteur Parent - Démolition et reconstruction d'un complexe buvette/vestiaire pour le football de SCLAYN (Ville d'ANDENNE) et d'un espace multisports à SCLAYN (RSCA) - Dossier avant-projet INFRASPORT

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (ci-après CDLD) ;

Vu le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 février 2021 portant exécution du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 2015, relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives ;

Considérant la volonté des instances communales de démolir et de reconstruire un complexe buvette/vestiaire pour le football à SCLAYN ;

Vu la désignation du bureau d'architecture CARION à titre d'auteur de projet ;

Vu le dossier administratif comprenant l'ensemble des pièces pertinentes à transmettre dans le cadre de cette demande de subside ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 du Conseil Communal par laquelle ce dernier a marqué son accord sur la demande de subside et le formulaire de recevabilité à introduire auprès d'INFRASPORT ;

Vu le dossier établi par l'auteur de projet (bureau d'architecture CARION), comprenant les plans, l'estimatif ainsi que des vues 3D ;

Vu son inscription au PST sous l'action A.46 ;

Considérant l'estimatif établi au montant de 1.089.576,40 euros HTVA ;

Considérant qu'il est de bonne administration et de bonne économie de marquer accord sur la proposition d'avant-projet pour la demande de subside ;

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1er :

De marquer un accord, dans le cadre de la demande de subside à INFRASPORTS, sur l'avant-projet établi par l'auteur de projet (Bureau CARION). Ledit document est annexé à la présente délibération pour en faire partie intégrante et être transcrit à sa suite au registre des procès-verbaux.

Article 2 :

Le devis estimatif, établi au montant de 1.089.576,40 € euros HTVA, est approuvé.

Le subside escompté s'élève à 60%.

Article 3 :

De charger la DST d'exécuter la présente décision consistant à transmettre le dossier à INFRASPORTS.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Le Directeur général,

(s) Ronald GOSSIAUX

Par le Conseil,



Le Président,

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS